

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

## Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi 1er décembre 2014.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte  
Mme Manon Olivier  
M. François Beaulieu  
M. Daniel Giroux  
Mme Sylvie Laroche

Est absent : M. Daniel Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Rénauld Grondin, maire

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 3 novembre 2014.
3. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2014.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de décembre 2014.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Résolution pour payer les comptes à payer avant le 31 décembre 2014.
7. Comités : Loisirs-Famille-Sanitaire-Bibliothèque-École-Pompiers-Développement
8. Présentation du programme triennal d'immobilisations.
9. Présentation du Budget pour l'année 2015.
10. Taxes municipales impayées.
11. Registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages.
12. Maintien de l'école Sainte-Thérèse de Val-Alain au sein de la C.S.B.F.
13. Achat de conteneurs.
14. Utilisation des revenus de carrières et sablières.
15. Dérogations mineures.
16. Emplois d'été Canada 2015.
17. Renouvellement du transport adapté pour l'année 2015.
18. Office du tourisme de Lotbinière.
19. Aide alimentaire Lotbinière.
20. Un Canada Branché.
21. Demande de la Fabrique.
22. Demande de la C.D.E.
23. Souper des Fêtes.
24. Affaires nouvelles :
  - a) Pont Lemieux-Turcotte
  - b) Imprimante pour la bibliothèque
  - c) Procédure pour les demandes de fossé de ligne
25. Période de questions
26. Levée de la séance.

**2014-12-265**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDE DU JOUR

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2014-12-266**

#### EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014.

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 3 novembre 2014, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2014-12-267

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 3 novembre 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité  
.....

2014-12-268

#### ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité  
.....

2014-12-269

#### COMPTES À PAYER

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de décembre 2014 :

1400583	Freins Démarreurs Plessis Inc. : Pièces, accessoires, outillage	2 242.31
1400584	Municipalité de Laurier-Station : Quote-part déchets	2 578.24
1400585	Hydro-Québec : Centre mun, loisirs, garage, stations	1 671.81
1400586	Clément Laquerre : Essence	79.30
1400587	Buropro : Fournitures de bureau	187.77
1400588	Municipalité Val-Alain : Essence, détecteur de métal	167.38
1400589	Supérieur Propane : 1245 2 <sup>e</sup> rang	426.07
1400590	Signalisation Lévis Inc. : Panneaux signalisation	153.20
1400591	Municipalité de Joly : Entente inspecteur, entente incendie	1 629.20
1400592	Location d'outils Luneau : Location trailer	1 378.55
1400593	Roulement Techno Inc. : Huile, pièces	892.33
1400594	Info Page : Fréquence numérique	215.75
1400595	Normand Côté Entrepreneur Électricien Inc : Câble chauffant	2 029.31
1400596	COSSAL	<b>Annulé</b>
1400597	Atelier Genytech : entretien et réparations camion Kenworth	2 504.52
1400598	Sidevic : Graisse et pièces	284.23
1400599	Location d'outils Desjardins : Batteries	922.95
1400600	Placide Martineau Inc. : Isolation pluvial	413.77
1400601	Produc-Sol Inc. : Nettoyage fossé et ponceau	280.25
1400602	9229-1475 Quebec Inc. : Réparation clôtures, portes loisirs	565.57
1400603	Municipalité de Laurier-Station : Quote-part Recyclage	1 746.78
1400604	Turmel Service de Pneus (2009) Inc. : Pneus pépîne	2 876.21
1400605	MG Service : Resurfaceuse Zamboni	691.45
1400606	Remorquage Bellechasse : Remorquage	344.93
1400607	Wolters Kluwer Québec Ltée : Renouvellement code municipal	497.70
1400608	C.D.E. Val-Alain : Souper des Fêtes	560.00
1400609	Impressionne/Moi & A.I.G.G. : Installation réseau garage	279.49
1400610	Produc-Sol Inc. : Main œuvre mécanique et déneigement	1 310.72
1400611	Aide Alimentaire Lotbinière : Paniers de Noël	100.00
1400612	Fleurs de Laurier SENC : Fleurs décès	143.72
1400613	Receveur Général du Canada : Retenues à la source	1 016.14
1400614	Hydro-Québec : Loisirs, station	548.28
1400615	Fonds de l'information sur le territoire : Avis mutation	16.00
1400616	Municipalité Val-Alain : Bulletin municipal	83.15
1400617	Supérieur Propane : Contrat service caserne/garage, cylindres	163.85
1400618	Laroche, Sylvie : Remboursement facture imprimante bibliothèque	134.96
1400619	C.D.E. Val-Alain : Souper des Fêtes	70.00
1400620	Division de Praxair Canada Inc. : Oxygène et acétylène	44.09
1400621	Philippe Gosselin & Ass. Ltée : Diesel garage	1 022.71
1400622	Freins Démarreurs Plessis Inc. : Pièces véhicules et outils	1 516.21
1400625	Canadien National : Entretien des passages à niveau	1 232.00
1400626	Bell Mobilité : Cellulaires	256.19

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

1400627	Municipalité Val-Alain : Timbres	97.73
1400628	FQM : Dicom	127.26
1400629	Marius Marcoux & Fils Inc. : Entretien lumières de rues	673.52
1400630	Robitaille Equipement Inc. : Lame à bloc	548.43
1400631	Location d'outils Luneau : Escabeau	75.19
1400632	Roulement Techno Inc. : Pièces Zamboni et camions	465.33
1400633	Office de Tourisme de Lotbinière : Renouvellement cotisation	160.97
1400634	Soudure J.M. Chantal Inc. : Conteneurs	3 317.03
1400635	Toshiba Solution d'affaires : Photocopies	297.38
1400636	Normand Côté Entrepreneur Électricien Inc : Prises garage	855.14
1400640	Atelier Genytech : Entretien et réparations camion Inter	509.25
1400641	Laboratoires Environex : Analyses eaux usées	59.21
1400642	Longus Quebec : Kit service	136.08
1400643	Roger Grenier Inc. : Chlorure calcium	97.67
1400644	Placide Martineau Inc. : Peinture, coupe-froid, pièces	255.40
1400645	Gauthier, Sébastien M. : Remboursement de taxes	115.30
1400646	9300-2293 Québec Inc. : Plomberie Loisirs	45.44
1400647	Les Services Technologiques A.C. Inc. : Technicien station égouts	447.25
1400648	Produits Mobilicab Canada : Souffleur Honda	4 022.98
1400649	MG Service : Resurfaceuse Zamboni	181.23
1400650	Municipalité Val-Alain : Timbres, Élagage de livres bibliothèque	152.35
L1400035	City Financial : Location de Photocopieur	393.83
L1400036	Desjardins Sécurité Financière : Assurances Collectives	388.91
P1400029	MRC de Lotbinière : Impression de plan	57.50
P1400032	Maxxam Analytics : Analyses Eau Potable	233.40
P1400035	MRC de Lotbinière : Quotes-Parts	4 959.33
P1400036	MRC de Lotbinière : Quotes-Parts	306.00
P1400037	Blier, Chantal Mme : Entretien Ménager	500.00
	Frais de déplacement	375.50
	Salaires	9 671.15

### CERTIFICATION DE DISPONIBILITÉ NO. 2014-269

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 62 802.85 \$  
Que les codes négatifs seront pris dans les surplus de la municipalité.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-12-270

### **RÉSOLUTION POUR PAYER LES COMPTES À PAYER JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2014.**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les comptes à payer jusqu'au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2014-12-271

#### **MAINTIEN DE L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE DE VAL-ALAIN AU SEIN DE LA C.S.B.F.**

Considérant le fort sentiment d'appartenance qui s'est développé envers les trois écoles que l'on désigne familièrement et fièrement comme ViVaLo, pour Villeroy, Val-Alain et Lourdes;

Considérant que les trois écoles sont intégrées au bassin de la polyvalente La Samare à Plessisville depuis plus de 40 ans;

Considérant que le passage du primaire au secondaire est facilité et rassurant pour les jeunes par le fait que les élèves des trois milieux se connaissent très bien;

Considérant que plusieurs générations d'une même famille ont suivi avec succès le même parcours scolaire vers La Samare;

Considérant que La Samare est en mesure d'accueillir nos jeunes et de leur offrir des services professionnels, des programmes à la hauteur des attentes de ses élèves et de nombreuses équipes sportives;

Considérant que les coûts de transport vers la polyvalente de Sainte-Croix seraient plus élevés étant donnée la situation géographique de notre municipalité;

Considérant que le temps de transport de nos enfants augmenterait considérablement et leur occasionnerait plus de fatigue et moins de temps pour les études et les travaux.

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Conseil municipal demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Yves Bolduc, de modifier son projet initial de regroupement des commissions scolaires déposé le 20 novembre dernier, afin de permettre à la Commission scolaire des Bois-Francis de conserver au sein de son organisation les élèves de l'école primaire Sainte-Thérèse de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-12-272

#### **ACHAT DE CONTENEURS**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'acquisition de :

- 2 conteneurs 2 verges au prix de 710.00\$ chacun
- 1 conteneur 8 verges au prix de 1 330.00\$
- Autres options 135,00\$ chacun

Pour un total approximatif de 2885.00 \$ plus taxes

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-12-273

#### **UTILISATION DES REVENUS DE CARRIÈRES ET SABLIERES**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que les revenus reportés de 16 973,06 \$ reçus en 2013 et les revenus de 15 802 \$ reçus en 2014 du fonds des carrières et sablières soit utilisés contre les dépenses relatives aux travaux effectués sur le 5e Rang.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2014-12-274

#### **DÉROGATION MINEURE MONSIEUR MICHEL PAQUIN**

Considérant qu'une réunion a été tenue le 20 novembre 2014 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2014-11-001;

Considérant que cette demande a été étudiée et visitée;

Considérant les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2014-11-20-001;

La demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la demande de dérogation concerne la marge de recul, la marge latérale nord-ouest et la marge arrière dans le cas d'un bâtiment existant non-conforme;

Il n'y a pas de permis d'installation ou d'agrandissement au dossier de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité, selon la description ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-12-275

#### **DÉROGATION MINEURE MONSIEUR LÉANDRE LAPIERRE**

Considérant qu'une réunion a été tenue le 20 novembre 2014 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2014-11-002;

Considérant que cette demande a été étudiée et visitée;

Considérant les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2014-11-20-002;

La demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la demande de dérogation concerne le lotissement d'un terrain d'une superficie de plus ou moins 1387 m<sup>2</sup> selon la matrice graphique;

Considérant que la superficie requise est de 1400 m<sup>2</sup> et qu'il n'est pas possible d'agrandir le terrain;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité selon la description ci-dessus et en tenant compte des informations suivantes :

- que, suite à des vérifications, la superficie du terrain est de plus ou moins 1058 m<sup>2</sup>;
- que le lot est desservi par le réseau d'assainissement des eaux usées et qu'il est possible d'implanter un puits et de construire une résidence en respectant les marges règlementaires;

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2014-12-276

#### **DEMANDE «EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015 »**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande de deux (2) animateurs pour le terrain de jeux et d'un (1) planificateur en loisirs concernant le programme «Emplois d'été Canada 2015»;

Que la municipalité de Val-Alain accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme «Emplois d'été Canada 2015»;

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés au nom de la municipalité de signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la municipalité s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-12-277

#### **ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adhérer à Québec Municipal au coût de 94,85 \$ pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-12-278

#### **RENOUVELLEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2015**

Considérant que Le Service de transport adapté demande à la municipalité de renouveler son adhésion en 2015;

Considérant que ce service s'adresse aux personnes handicapées qui répondent à certains critères qui ont été fixés par le Ministère des transports du Québec;

Considérant que la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale stipule, à l'article 67, que les municipalités ont l'obligation d'offrir un service de transport en commun pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant que le conseil d'administration du Service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière a fixé la quote-part municipale à 2,15 \$ par habitant pour 2015;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Que le service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

Que nous renouvelons l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

Que la municipalité accepte de payer sa quote-part de 2,15 \$ par habitant pour 2015.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2014-12-279

#### **OFFICE DU TOURISME DE LOTBINIÈRE**

Considérant que l'Office de tourisme de Lotbinière (OTL) travaille activement à développer et promouvoir le tourisme dans la MRC de Lotbinière;

Considérant que la carte touristique est largement diffusée en Chaudière-Appalaches et sur le territoire des MRC avoisinantes. Elle représente l'ensemble des entreprises touristiques participantes, les événements, les attraits et les différents circuits pouvant accueillir chaleureusement et divertir nos visiteurs;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de prendre le forfait « Partenaire de base » au coût de 140 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-12-280

#### **AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire un don en argent de 100 \$ pour la campagne des paniers de Noël 2014.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-12-281

#### **UN CANADA BRANCHÉ**

Considérant que le programme Un Canada branché est le plan qu'a adopté le gouvernement du Canada pour donner accès à un service Internet haute vitesse à 280 000 foyers canadiens aux prix les plus abordables possible;

Considérant qu'au cours des prochaines années, le gouvernement investira jusqu'à 305 millions de dollars pour étendre l'accès au réseau Internet à large bande à une vitesse d'au moins 5 mégabits par seconde (mbps) à 280 000 foyers additionnels des régions rurales et éloignées du pays;

Considérant que ce programme prévoit des mesures pour inciter le secteur privé à investir dans les services Internet sans fil et à fil dans les régions du pays qui en sont actuellement dépourvues;

Considérant que les fournisseurs de services Internet (FSI) peuvent présenter une demande pour donner un accès à Internet haute vitesse (5 Mbps) dans notre région selon les données obtenues sur le site [ic.gc.ca/uncanadabranche](http://ic.gc.ca/uncanadabranche);

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander aux fournisseurs de services Internet (FSI) desservant notre région de participer au programme Un Canada branché afin d'offrir l'accès à Internet haute vitesse à 5 mbps à l'ensemble des ménages de la municipalité de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-12-282

#### **DEMANDE DE LA FABRIQUE**

Considérant que, depuis deux ans, le conseil municipal accepte de prêter gratuitement la salle municipale pour la tenue des galas musicaux compte tenu que les revenus sont entièrement versés à la Fabrique de St-Edmond de Val-Alain;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que la demande faite au conseil municipal pour offrir gratuitement la salle municipale pour les huit galas annuels, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

.....

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN**

**Comté de Lotbinière**

**2014-12-283**

**DEMANDE DE LA C.D.E.**

Considérant que la Corporation de Développement Économique de Val-Alain demande à la municipalité la location sans frais de la salle municipale lors de la soirée des Entreprises le 13 décembre 2014.

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de la CDE Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2014-12-284**

**SOUPER DES FÊTES**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le souper des Fêtes au montant de 35.00 \$ par personne, pour les membres du Conseil municipal, les employés municipaux et leur conjoint au montant de 630.00 \$

Adoptée à l'unanimité

.....

**2014-12-285**

**PONT-LEMIEUX TURCOTTE**

Considérant que la municipalité doit présenter une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir faire l'acquisition d'une partie de terrain située sur les lots attenant au Pont Lemieux-Turcotte afin de verbaliser cette partie pour, éventuellement, obtenir le transfert de la propriété et de la gestion du pont P-04274 au Ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseiller de rencontrer Monsieur Gilles Savoie, consultant en zonage agricole pour évaluer le dossier.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2014-12-286**

**IMPRIMANTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater Sylvie Laroche, conseillère, pour faire l'achat d'une imprimante pour la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2014-12-287**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

.....

\_\_\_\_\_  
Rénald Grondin,  
maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Fortin,  
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.